

Conseil communal du 26 mai 2020 : Questions supplémentaires

1. Bulletin communal

Mi-avril 2020, le 1^{er} bulletin communal est paru via un toute-boîte à l'ensemble de la population wellinoise. A cet égard, nous souhaiterions obtenir quelques informations complémentaires :

- Rédaction d'article(s) : pourriez-vous nous informer précisément de qui a le droit de rédiger un article ? le nombre d'article rédigé par personne ? le nombre de caractères exigé dans l'article ?
- Lors de la séance du Collège du 26/03, nous remarquons que l'imprimeur local n'a pas remis d'offre au niveau de l'impression du bulletin communal, pouvez-vous nous en expliquer la raison puisque la majorité actuelle avait porté en conseil communal un point pour défendre l'intérêt de garder cet imprimeur lors de l'ancienne législature ?
- Le 11 mai dernier, notre groupe a reçu un mail de l'administration nous indiquant les nouvelles modalités pratiques pour le prochain bulletin communal, à savoir :
 - l'envoi de notre prochain article pour le 19 juin prochain alors que l'impression est planifiée pour la mi-août.
 - la page réservée à l'opposition devra contenir un maximum de caractère : 1 page sans illustration = 4004 caractères, espaces compris OU 1 page avec 1 illustration = 3485 caractères, espaces compris.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles le Collège souhaite :

- obtenir notre texte 2 mois avant l'impression du document tout en sachant que le 1^{er} bulletin est paru à la mi-avril ?
- imposer à ce document un nombre maximum de caractères alors qu'auparavant cette restriction n'a jamais été évoquée ?

Bruno Meunier

2. Laboratoire de la Vie Rurale de Sohier

La Commune de Wellin a décidé de lancer un appel à projets pour la Laboratoire de la Vie Rurale de Sohier, en collaboration avec la CLDR, afin de dynamiser l'occupation du bâtiment tout en reprenant les différentes modalités et critères d'affectation.

L'objectif étant de favoriser la création d'emplois, particulièrement en lien avec les ressources locales (humaines, artisanales, naturelles, agricoles, historiques, patrimoniales...).

Cet appel à projets a été lancé à la mi-décembre 2019 avec comme date butoir pour la remise des candidatures au 31 mars 2020.

Notre groupe « D'ICI 2024 » souhaite connaître l'état d'avancement de cet appel à projets et voir si le Collège communal a déjà entrepris certaines démarches afin de finaliser ce dossier en sachant que dans la procédure de sélection, il est stipulé que « chaque candidat sera informé personnellement des suites données à son projet, au plus tard le 1^{er} juin 2020 ».

Valérie Tonon

3. Taxe sur les déchets ménagers

A la mi-avril, tous les citoyens de la Commune ont reçu l'avertissement-extrait de rôle de la taxe sur les déchets ménagers daté du 30 avril 2020.

Au niveau du contenu de ce courrier, on peut y lire que « *Comme chaque année à cette période, vous recevez l'avertissement-extrait de rôle de la taxe sur les déchets ménagers daté du 30 avril 2020, de sorte que, légalement, la date limite de paiement est fixé au 30 juin 2020, soit deux mois plus tard.* »

Ensuite, il est mentionné qu'eu égard aux problèmes sanitaires actuels, le Collège en accord avec le Directeur financier propose d'accorder une tolérance administrative en portant la date limite de paiement au 30 septembre 2020 en disposant donc de 3 mois supplémentaires pour s'acquitter de cette taxe.

Nous saluons ce « cadeau » à l'attention des citoyens mais nous sommes surpris d'une telle communication puisque les années précédentes, cette taxe sur les déchets ménagers était à payer pour le mois de septembre et parfois même en octobre ou en novembre.

Pourriez-vous nous expliquer réellement où se situe ce cadeau à la population au niveau de cette taxe ?

Marc Simon

4. Travaux Hôtel de Ville

Les travaux de rénovation de l'hôtel de ville ont débuté fin de l'année 2019 en sachant que le délai d'exécution était de 210 jours ouvrables + 10 jours de travail via avenants.

Dans un rapport du Collège communal du 12 mars dernier, on peut observer que les travaux de l'hôtel de Ville présentent déjà des suppléments pour **32.760€** pour **le poste 1** relatif au gros œuvre et plus spécifiquement à la démolition du sol et de la nouvelle dalle.

Pouvez nous en expliquer les raisons et surtout nous faire une projection des suppléments déjà enregistrés jusqu'à aujourd'hui afin d'avoir un état des lieux au niveau budgétaire le plus précis possible ?

Merci de nous préciser également si les plannings des travaux sont bien respectés ?

Guillaume Tavier